



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 038-213800873-20250414-14_04_024_1G62-DE



DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Élus :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	3	
Pouvoirs :	6	
Votants :	26	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		M. Mme KADRI, RANDON-BERNET, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme MARTIN à Mme LO CURTO, M. BELLABES à M. COMBIER, Mme FRECHOSO à M. BOUVIER, M. GANDINI à Mme RENAUD, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 14_04_024_1G62

OBJET : Renouvellement de la convention avec 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Monsieur BOUCHAMA rappelle à l'assemblée que la commune s'est rapprochée depuis plusieurs années de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats errants.

Il est nécessaire de renouveler la convention existante. Celle-ci a pour but d'encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

La convention prendra effet jusqu'à la fin de l'année 2025 et devra être reconduite expressément.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants ;

Vu le Code Rural, notamment les articles L 211-23 et suivants ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** les termes de la convention **2025** de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondations 30 Millions d'Amis,

- **AUTORISE** son Maire à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 24 avril 2025.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 25 avril 2025.